

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JANVIER 2015

L'an deux mil QUINZE et le 22 janvier 2015 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis - Mme SOUILLE Sylvie - Mme LAURENSOU Martine (procuration Mme Sylvie RANNOU) — M. PRADAYROL Patrick – M. GUGLIELMETTI Michel – Mme DELSAHUT Marie-France – M. DESPEYROUX Rémi — Mme FLORET Virginie – M. DAVID Eric.

Absents excusés Mme ELMA Séverine – Mme Sylvie RANNOU.

Date de la convocation : le 16 janvier 2015 - Secrétaire de séance : M. Eric DUBARRY

Objet : Approbation du PV de la séance du 06 novembre 2014

Le conseil n'apporte aucune observation au procès-verbal de la séance citée en objet. Les prochains Comptes rendus seront envoyés par internet quelques jours avant chaque séance.

Objet : préparation du budget 2015

Une prochaine réunion sera prévue dans des délais assez courts mais la mairie est en attente d'un nouveau chiffrage de l'opération « cœur du village » afin d'intégrer l'éclairage public. Pour cette opération il faut prévoir au budget environ 80 000 euros mais payable à la fin des travaux et peut-être en deux années budgétisées.

Il faudra prévoir un budget pour le mobilier, bancs publics, poubelles, (5000 euros) un portail pour le cimetière (2500 euros).

Dans les futurs projets, le conseil pourrait envisager la rénovation du foyer rural, l'aménagement du préau. Il existe aussi un beau tableau du 19ème siècle mal protégé est dans un mauvais état, et le bas-relief de sainte fleur qui demanderait des travaux de rénovation pour un montant de 10 000 euros, une ligne budgétaire pourrait être ouverte pour un montant de 1000 euros. Il faut prendre en compte la cantine pour environ 4500 euros et le périscolaire pour la même somme.

Une ligne budgétaire doit être prévue pour la signalétique prévue par le pays de Figeac dans les communes qui s'étaient groupées afin d'installer des panneaux indicatifs pour les entreprises, des explications doivent être demandées au bureau d'études compte tenu du temps qui a été mis entre le début de l'opération 2011 et maintenant.

Objet : décision à prendre suite à la demande d'échange de chemin rural à « Vialoze »

M. CABANES désirerait vendre une grange dont un chemin est collée, il voudrait échanger le chemin mitoyen et donner une parcelle de la même grandeur plus loin en prenant tout à sa charge (cadastre, géomètre, acte). Le conseil municipal est d'accord sur le principe si la personne prend tout à sa charge. Il faudrait certainement une enquête publique.

Objet : avis sur les décisions à prendre par le Maire au vu de sa délégation (droit de préemption urbain)

Au Lacaral, il y a trois maisons, un terrain constructible se trouve juste avant appartenant à la famille TIGNIERES qui désirerait vendre. Il est demandé au conseil municipal s'il veut préempter. La maison jouxtant la mairie sera bientôt en vente et le maire pourrait préempter.

Objet : désignation d'un référent « environnement » auprès du SYDED du Lot

Sylvie SOUILLE se porte candidate à cette fonction.

Objet : compte rendu des commissions communales et intercommunales s'il y a lieu

La commission voirie éclairage s'est déroulée le 14 janvier, les prévisions de travaux n'ont pas été présentées mais le seront le 26 février 2015, la proposition d'achat de nouveaux matériels sera étudiée en réunion de secteurs et pas en commission.

La commission urbanisme a évoqué le très haut débit dans le Lot avec une prévision de couvrir tous les foyers lotois avec un débit supérieur à 4 MO, et couvrir les zones blanches soit par radio soit par satellite.

I

Questions diverses :

L'agence Lot tourisme propose la modification des réseaux équestres afin d'améliorer le circuit de randonnées Cabreret – Gourdon – Rocamadour – Marcilhac-sur-célé. Le conseil municipal donne son accord à cette modification.

Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle ont changé d'itinéraire sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 23h30

Le Maire

Patrick DELLAC